

Duplicata

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE BOURG-EN-BRESSE

3 PL PIERRE GOUJON - BP 50317
01011 BOURG EN BRESSE CEDEX

WWW.INFOGREFFE.FR
TEL. 04 74 32 00 03

RECEPISSE DE DEPOT

FOGEX SAS

644 rue des Grandes Teppes
Sennecé-les-Mâcon - BP 187
71009 MACON CEDEX

V/REF : 002269/MJ/KC

N/REF : 2006 B 14 / 2011-A-6542

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE BOURG-EN-BRESSE certifie qu'il a reçu le 06/12/2011,

Rapport du commissaire à la transformation
- Transformation en SAS

Concernant la société

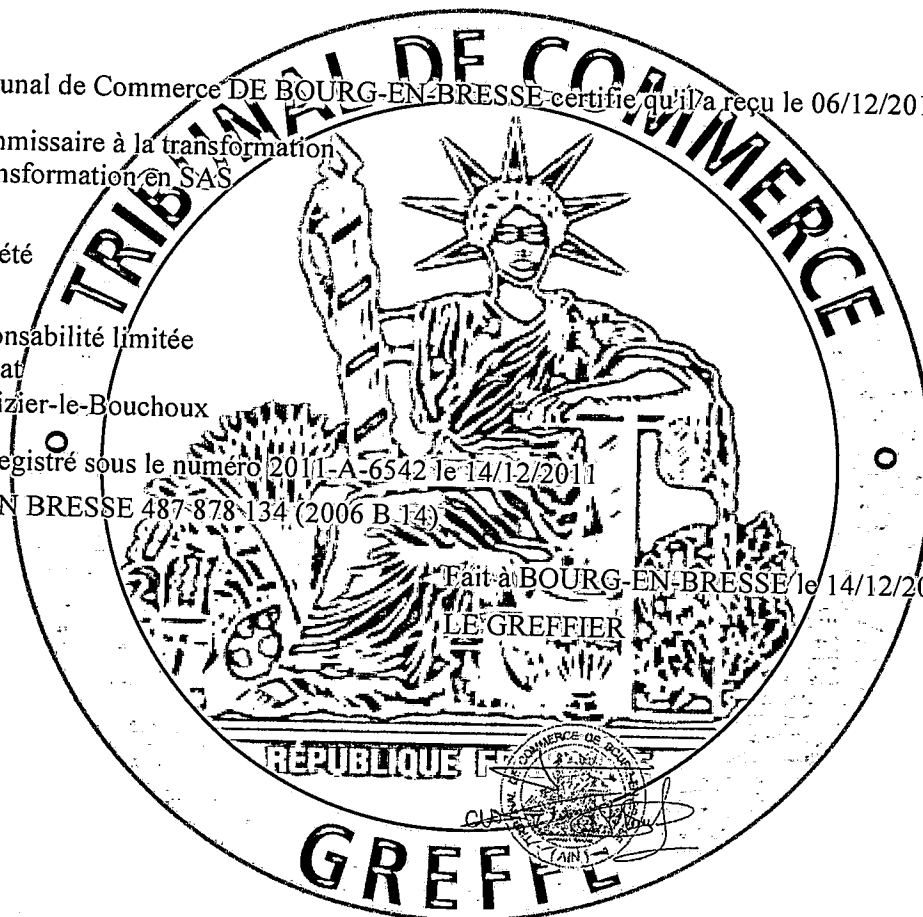
A.P.C.
Société à responsabilité limitée
Grand Matignat
01560 Saint-Nizier-le-Bouchoux

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2011-A-6542 le 14/12/2011

R.C.S. BOURG EN BRESSE 487 878 134 (2006 B 14)

Fait à BOURG-EN-BRESSE le 14/12/2011,

LE GREFFIER



LEGALE

SARL A.P.C. – Rapport du commissaire à la transformation en SAS



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA TRANSFORMATION
DE LA SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITE A.P.C.
EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIE
A.P.C.**

**Société à responsabilité limitée au capital de 5 000 euros
Siège social : 01560 St Nizier le Bouchoux**

487 878 134 RCS BOURG EN BRESSE

SARL A.P.C.– Rapport du commissaire à la transformation en SAS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA TRANSFORMATION

DE LA SOCIETE Sarl A.P.C.

EN SAS A.P.C

Mesdames, Messieurs les associés

Suite à la décision à l'unanimité des associés en date du 30 novembre 2011, je vous prie de bien vouloir trouver ci-après mon rapport sur la transformation de votre société en société par actions simplifiée conformément aux dispositions de l'article L.223-43 du Code de Commerce.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Cette vérification a notamment consisté à apprécier l'incidence éventuelle sur la valeur comptable des éléments entrant dans la détermination des capitaux propres des événements survenus entre la date des derniers comptes annuels et la date de notre rapport.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à Lyon le 2 décembre 2011

Cabinet Michel DELOLME

Commissaire aux comptes inscrit

Membre de la compagnie régionale de LYON

Le signataire

M. DELOLME